

Bulletin d'histoire politique

L'intellectuel dans la cité

Michel Seymour et Geneviève Sicotte



Volume 4, numéro 2, hiver 1995

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1063538ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1063538ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association québécoise d'histoire politique
Septentrion

ISSN

1201-0421 (imprimé)

1929-7653 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Seymour, M. & Sicotte, G. (1995). L'intellectuel dans la cité. *Bulletin d'histoire politique*, 4(2), 85–92. <https://doi.org/10.7202/1063538ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 1995

Cet document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

é
rudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

L'INTELLECTUEL DANS LA CITÉ*

Michel Seymour

*Département de philosophie
Université de Montréal*

Geneviève Sicotte

*Département d'études françaises
Université de Montréal*

Quel est le rôle des intellectuels dans les «affaires de la cité»? Cette question a souvent été débattue, mais elle est plus que jamais à l'ordre du jour lorsque se jouent des débats fondamentaux qui engagent l'avenir de notre société.

Dans les années 1960 et 1970, les intellectuels québécois, autant que les artistes, occupaient le devant de la scène. Ils participaient activement aux débats. À la fin des années 1950, le *Refus global* et la création de la revue *Cité Libre* avaient pavé la voie à une prise de parole des intellectuels. Le Parti québécois a d'ailleurs à juste titre été perçu comme une création d'intellectuels, de professeurs d'université. À cette époque, le débat entre Hubert Aquin et Pierre Elliott Trudeau était connu de tous, et ne surprenait personne: il était normal que des gens discutent de leurs idées sur la place publique.

Mais les années 1980 ont apporté leur lot de misères pour les intellectuels, et ont réduit plusieurs d'entre eux au silence. L'échec référendaire, les deux cents décrets gouvernementaux dans le secteur public, l'individualisme économique associé à la nouvelle valorisation du monde des affaires, et le simple vieillissement de toute une génération de baby-boomers ont fait entrer les intellectuels dans une morosité qui, à force de s'imposer, a pris les allures d'une figure sociologique. Le silence des intellectuels, c'est donc en partie le désengagement, le désabusement et le cynisme à l'égard

* Ce texte a été présenté pour la première fois à l'occasion d'une conférence prononcée devant les membres de l'Association québécoise d'histoire politique, le lundi 2 octobre 1995.

d'une société qui n'en finit plus de se complaire dans le confort et l'indifférence. Mais à l'approche d'un second référendum sur la souveraineté, cette disposition de l'esprit n'a plus de sens. C'est dans le but de contribuer en partie à renverser la tendance au silence que nous avons créé le regroupement des Intellectuels pour la souveraineté, les IPSO.

On parle du silence des intellectuels, mais il ne faut pas s'y méprendre. Si l'on examine la place que ceux-ci ont occupé dans les 30 dernières années, il faut reconnaître qu'elle est considérable. Si on croit que les intellectuels sont silencieux, c'est parce qu'on ne va pas les chercher là où ils se trouvent: dans de très nombreux ouvrages qui analysent de mille et une façons l'état lamentable de nos relations avec le Canada anglais. Nous sommes à l'époque de l'audiovisuel, et les animateurs de talk shows ou de tribunes téléphoniques ont le haut du pavé. Mais si l'on regarde vers la page «Idées» du *Devoir*, vers les quelques rares émissions d'informations radio-phoniques, et vers les publications nombreuses, on se rend vite compte de la présence des intellectuels.

Mais alors, les intellectuels sont-ils silencieux? Comme on le voit, la réponse n'est pas tranchée. Ils ne l'ont pas été jusqu'au tournant des années 1980, et certains reprennent la parole depuis quelque temps. Et en 1995, nous sommes en train de les faire sortir du placard et de les obliger à se compromettre. Les débats de fond reprennent et c'est tant mieux.

Qu'est-ce qu'un intellectuel?

Mais avant d'aller plus loin, peut-on définir ce qu'est un intellectuel? Il est difficile de produire une définition, mais le fait d'essayer nous permet de mettre en mots cette fameuse problématique du silence et de la distanciation qui caractérise le rapport des intellectuels avec la société. Commençons par une ou deux formules. L'intellectuel est celui qui fabrique des outils pour penser et qui cherche à les diffuser. C'est aussi celui qui se mêle de ce qui ne le regarde pas, celui qui, pour employer les termes de Pierre Bourdieu, met son capital symbolique au service d'une cause. Ce qui regarde au premier chef l'intellectuel, c'est son domaine de spécialisation. Ce qui ne le regarde pas, ce sont justement les affaires de la cité. L'intellectuel est, en ce sens, celui qui réfléchit à l'impact de ses idées sur le plan politique et qui cherche à les appliquer à des problèmes concrets. C'est celui qui croit jusqu'à un certain point au pouvoir des idées. C'est aussi celui qui, au cœur même de son domaine d'expertise, cherche à développer des idées qui ont directement ou indirectement une incidence sur la société dans son ensemble.

Si cette définition est correcte, on peut se questionner sur le rôle joué par les intellectuels au Québec dans les années 1990, en particulier à l'occasion de la campagne référendaire. Le fameux silence des intellectuels pourrait être la résultante d'une double cause: ils refusent encore trop souvent de jouer leur rôle, et on refuse encore de leur accorder une place. L'abondance des ouvrages de spécialistes, loin de témoigner contre cette interprétation, ne vient que la renforcer. Les livres aboutissent sur des rayons de bibliothèque ou en librairie comme les rapports de commissions d'enquête aboutissent sur les tablettes dans les ministères. Au mieux, ils n'ont d'impact que dans le cercle restreint des spécialistes et ne débouchent jamais sur la place publique.

Est-ce à dire que l'on ne fait jamais appel aux intellectuels? Leurs opinions ne sont-elles pas parfois sollicitées? Oui, mais ce qu'on leur reconnaît, c'est une expertise dans un champ de recherche cloisonné qui ne risque pas de se transmettre par contagion à un autre domaine de recherche et encore moins à la sphère politique. Les journalistes interviewent très souvent d'autres journalistes pour commenter l'actualité. Lorsque des intellectuels sont sollicités par les médias, c'est en vertu de leur spécialité, et non en vertu de leur position d'intellectuel. On interroge des économistes pour parler d'économie, des juristes pour parler de constitution et des politologues pour commenter l'actualité politique. Bref, on interroge des spécialistes de disciplines spécifiques, mais de là à leur accorder de l'importance en tant qu'intellectuels, c'est-à-dire en tant que citoyens à part entière ayant un point de vue articulé sur un ensemble de sujets sociaux, politiques et économiques, il y a un pas qui, en général, n'est pas franchi.

Il s'agit d'un confinement semblable à celui que la modernité impose désormais aux artistes. On reconnaît volontiers aux artistes un caractère subversif, mais seulement à l'intérieur de leur zone d'influence, au sein des milieux dans lesquels ils se trouvent inscrits, et seulement si l'art est pensé comme un domaine autonome qui n'a aucun rapport avec la vie. La subversivité *sociale* proprement dite apparaît désormais comme le fait d'une pratique artistique révolue. Un phénomène comme le *Refus global* n'a plus d'équivalent aujourd'hui. Les intellectuels, tout comme les artistes d'ailleurs, ont à notre époque, en un certain sens, le droit de tout dire et de tout faire, mais c'est peut-être trop souvent le droit qu'a le fou de se moquer du roi — un droit que l'on voudrait sans conséquences politiques réelles, et qui ne fait que perpétuer l'ordre établi. Pourtant, celui qui prend la parole a toujours, quoi qu'on en dise, un impact sur la réalité.

La meilleure façon d'empêcher les intellectuels de prendre la parole consiste à inventer des parois étanches entre les disciplines et à interdire le décroisement des discours. C'est donc en partie grâce à une violation systématique des frontières discursives que l'intellectuel peut acquérir une force socialement subversive. Il doit aussi bien entendu se mêler de la chose politique; tel doit être l'aboutissement et la raison d'être de ses interventions. Mais il est clair que l'intellectuel est celui qui va constamment être amené à violer les frontières disciplinaires. La spécialisation crée des chasses gardées et le refus de voir les autres investir son propre domaine trahit une mentalité conservatrice. Plus généralement, l'érection de barrières entre les champs disciplinaires peut conduire au maintien du statu quo. Les artistes dans les musées, les intellectuels dans les bibliothèques: chaque chose à sa place et plus rien ne bouge. Pour illustrer notre propos, nous voudrions discuter de quelques exemples concrets tirés de la campagne référendaire actuelle.

Le jugement Lesage: légalité et légitimité

Le premier exemple que nous voudrions développer concerne le jugement Lesage qui déclarait en septembre dernier que la démarche souverainiste était «manifestement illégale». À la suite de ce jugement, les médias ont interrogé d'abord et avant tout des juristes pour avoir leur avis sur la question. Or ceux-ci, en demeurant à l'intérieur de leur cadre d'expertise habituel, interprètent le terme «illégal» d'une manière strictement juridique, c'est-à-dire en soulignant qu'aucune clause dans la Constitution canadienne ne permet la sécession. Résultat: la démarche souverainiste apparaît alors techniquement «illégale».

Si pourtant nous refusons de rester dans le cadre disciplinaire strictement cloisonné du droit et que nous examinons la situation dans son ensemble, donc si nous jouons notre rôle d'intellectuels, ce jugement peut apparaître sous un tout autre jour. En premier lieu, il faut constater le caractère éminemment politique de l'intervention du juge Lesage. Aux yeux de la population, un comportement illégal risque d'apparaître comme un comportement moralement répréhensible, et c'est évidemment pour obtenir cet effet que le juge Lesage a choisi cette expression. De plus, le décroisement des disciplines nous permet d'affirmer que ce jugement est entaché d'illégitimité. En effet, la question de la légalité ou de l'illégalité ne peut être tranchée que dans le cadre d'un ordre juridique légitime, et la démarche souverainiste n'est «manifestement illégale» que relativement à un ordre juridique qui, lui, est «manifestement illégitime»: la Constitution de 1982.

Par bonheur, certains juristes souverainistes et intellectuels l'ont dit ouvertement, et notamment messieurs Arbour et Morin dans *Le Devoir*. L'histoire et la philosophie politique peuvent venir ici contredire les conclusions trop étroites d'un juge plus soucieux de politique que de justice.

L'économisme

Dans un autre ordre d'idées, on nous rebat les oreilles avec les catastrophes économiques qui risquent de s'abattre sur le Québec après l'accession à la souveraineté. Ici c'est l'économisme, soit le déterminisme de l'économie, qui prend toute la place. On interdit à ceux qui ne sont pas des économistes de prendre la parole: ce serait trop compliqué de s'engager dans des querelles de spécialistes dont nous ne pourrions sortir que perdants. Parmi tous les tabous économiques, la dette occupe une place de choix, elle est un terrain sur lequel les intellectuels ne s'aventurent pas. Or, plus on examine ce débat de près, plus on se rend compte que ses enjeux sont normatifs. Il n'y a évidemment pas une dette objective qui existerait, indépendamment de toutes les manières que nous aurions de la calculer. Le débat repose sur des principes que des intellectuels sont en mesure de juger, par exemple les principes d'équité et de viabilité des économies des deux États successeurs, et la continuité de leurs contributions au paiement de la dette avant et après la scission. Quand des économistes trop imaginatifs inventent de nouvelles façons de calculer la dette, en se fondant par exemple sur le pourcentage de la population ou sur les bénéfices historiques, il faut les dénoncer, non pas sur des bases comptables, mais sur des bases de justice sociale et de philosophie morale. Il faut des intellectuels pour se mêler de ces questions, pour dédramatiser les propos tenus par les nouveaux curés du déterminisme économique et pour dénoncer ceux qui exploitent les craintes des Québécois en leur faisant croire qu'ils parlent d'économie, alors qu'ils adoptent tout simplement des cadres d'analyse fantaisistes dictés par l'impact politique qu'ils sont susceptibles d'avoir.

Le cas de l'observateur-participant

Nous terminerons en considérant un dernier exemple qui a fait jaser dans les dernières semaines, le cas de Pierre Drouilly, que nous avons l'honneur de compter parmi les membres des IPSO. Ce sociologue, avec un groupe de collègues, a mené des études approfondies sur les sondages. Il est donc en position d'autorité pour se prononcer en spécialiste sur le débat actuel. Lui et ses collègues auraient averti le gouvernement que le temps n'était pas venu de récolter la fameuse moisson, que les Québécois n'étaient pas mûrs

pour la souveraineté, et le gouvernement n'a pas tenu compte de son opinion. Bien qu'il soit souverainiste, il a signé depuis des articles qui dénoncent la stratégie référendaire du gouvernement. D'une certaine façon, puisque l'intellectuel est celui qui dérange, notre collègue Drouilly se comporte comme un intellectuel. Si le mouvement souverainiste n'est pas une religion, il doit y avoir de la place pour la dissidence. Mais ce n'est pas à ce niveau que la controverse entourant les interventions de Pierre Drouilly nous intéresse et qu'elle nous permet d'illustrer l'engagement ou le désengagement des intellectuels.

C'est en premier lieu l'analyse purement statistique que Pierre Drouilly propose qui nous semble poser problème. D'abord, il laisse de côté le caractère unique de ce référendum. En effet, il ne tient pas compte du fait que les citoyens sont invités à se prononcer dans une conjoncture où, quinze ans plus tôt, un référendum a été tenu sur la même question et a été perdu. Les Québécois ne sont pas dans une indécision perpétuelle, ils visent plutôt une position mitoyenne qui se situerait entre deux extrêmes. Et à mesure qu'ils sont amenés à regarder les choses en face, ils pourraient se dire que cette position mitoyenne se trouve peut-être du côté du oui, puisqu'un vote contraire risquerait de sceller définitivement le sort du Québec. Plus ils vont se rendre compte que l'alternative posée est entre le statu quo d'un côté et la souveraineté assortie d'un partenariat de l'autre, plus ils pourraient être tentés de voter oui. Quand on tient compte du caractère spécifique de ce référendum, on se rend donc compte que l'on ne peut regarder les choses à partir de la petite lorgnette d'un statisticien.

Pierre Drouilly fait aussi valoir qu'en 1995 comme en 1980, le débat référendaire portera finalement sur une seule chose: la souveraineté. Mais il est problématique de réduire le débat de cette façon. La proposition qui est sur la table concerne la souveraineté politique assortie d'une offre de partenariat politique et économique. Il est admis par tous les souverainistes que les choses ne doivent pas être tranchées et que tous les États souverains doivent abdiquer une part de leur souveraineté s'ils veulent entrer dans de plus grands ensembles ou dans une union économique comme c'est le cas avec le Canada. Les citoyens sont très certainement en mesure de se laisser convaincre par cela. Ils abordent la campagne référendaire avec prudence, mais ils peuvent être en mesure de juger par eux-mêmes qu'un tel partenariat est envisageable.

Pierre Drouilly évacue aussi de son analyse les événements qui, dans une campagne référendaire peuvent être déterminants. L'intervention de Pierre Elliott Trudeau en 1980 a certainement joué un rôle déterminant. Le

oui menait par trois points à la fin du débat en Chambre, et les interventions de Trudeau ont certainement contribué à renverser définitivement le courant. Comment ne pas reconnaître que cette fois-ci, par exemple, un leader de la trempe de Lucien Bouchard pourrait jouer un rôle analogue?

Pierre Drouilly soutient plutôt qu'il existe des tendances lourdes que ses analyses statistiques lui ont permis de saisir, et que celles-ci confirment que le vote en faveur de la souveraineté ne sera pas victorieux. Il parle de tendance lourde, mais que dire de cette tendance lourde qui fait monter d'une dizaine de points le vote en faveur de la souveraineté à chaque décennie? Il faut prendre la mesure de la conjoncture politique dans laquelle on se trouve, sortir de sa sphère d'expertise pour saisir empiriquement l'air du temps. C'est aux intellectuels que revient la tâche de penser ces choses. Et c'est aux intellectuels que revient la tâche de contredire les spécialistes dont l'analyse pourrait manquer de profondeur de vue. Puisque les dénonciations en provenance des partis politiques ne peuvent que donner plus de poids aux propos de Pierre Drouilly, il faut que cette critique vienne d'ailleurs. Ce sont des intellectuels qui doivent lui répondre.

En somme, il y a un manque de perspective dans l'analyse de Pierre Drouilly, perspective qu'un regard d'intellectuel, au sens où nous l'entendons, pourrait seule offrir. Mais le côté le plus problématique de son intervention concerne son incapacité à apercevoir les conséquences politiques de son geste. Par ses interventions, il a contribué à promouvoir une cause qui va à l'encontre de celle qu'il défend. Il contribue à créer le découragement chez les souverainistes. Il montre au grand jour un différend au sein même du clan souverainiste. Pourquoi fait-il tout cela s'il est lui-même de cette allégeance? Est-ce là de la probité intellectuelle? Ne voit-il pas que sa description «scientifique» des choses contribue à infléchir les événements, et qu'il agit comme un observateur-participant dont la simple présence a une influence sur le cours des choses?

L'intellectuel, avons-nous dit, est celui qui intervient sur la place publique comme un citoyen à part entière, et qui utilise des outils intellectuels pour faire ses interventions. Il est celui qui prend position de façon politique dans des débats ouvertement politiques, et non celui qui déploie une expertise scientifique sans tenir compte de l'impact politique de ses propos. Les convictions politiques n'obligeaient pas Pierre Drouilly à se taire, mais elles auraient dû le conduire à reporter à plus tard ses critiques. Il aurait gagné en crédibilité s'il était intervenu après la campagne référendaire au lieu de faire une intervention qui se réclame exclusivement d'une expertise scientifique. Cette intervention lui assure certes une très grande

visibilité, mais elle est nuisible sur le plan des idées politiques qu'il veut faire avancer — dans l'hypothèse évidemment où l'objectif est de faire avancer des idées politiques. L'intellectuel doit être celui qui ne se leurre pas sur les conséquences politiques de ses gestes et sur le supposé caractère apolitique de la science, surtout lorsque celle-ci est mise de l'avant à l'occasion d'un débat de fond comme celui que nous connaissons.

En guise de conclusion...

Au moment où nous écrivions ces lignes, au tout début du mois d'octobre, les jeux étaient encore loin d'être faits à la roulette référendaire. C'est encore le cas aujourd'hui, à dix jours de la tenue du scrutin. Mais de petits événements sont survenus. Le jugement Lesage est disparu sans laisser de trace sur l'opinion publique — preuve sans doute que le citoyen ordinaire n'a pas toujours besoin des intellectuels pour se rendre compte qu'on est en train de lui en «passer une petite vite». Quant à la dette, une discussion sereine à ce sujet est de moins en moins possible dans le chaos de chiffres qui règne, et d'une certaine façon on peut affirmer que c'est plus que jamais aux principes que l'on doit s'en remettre. Ce n'est donc que partie remise, puisque le ministre fédéral des finances Paul Martin a tout de même eu l'obligeance de reconnaître qu'il y aurait négociation dans le cas d'un vote positif au référendum. Enfin, notre collègue Pierre Drouilly est intervenu à plusieurs reprises sur la place publique, d'une façon qui nous a semblé beaucoup plus prudente. Les Intellectuels pour la souveraineté ont pour leur part essayé de prendre part aux débats et d'en susciter. Il ne faut pas s'illusionner sur l'impact que les intellectuels peuvent avoir aujourd'hui: il est minime, et toujours à reconquérir. Cependant, ce n'est qu'en prenant la parole et en mettant toute notre conviction dans nos interventions que nous pouvons espérer, bien modestement, que nos idées feront leur chemin dans la réalité.